

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024**

**LES PROSPECTIVES POUR 2025-2026**

**1/ Un climat général incertain:**

Généralement nous sommes plutôt terre à terre dans nos rapports d'AG à ne parler que de nos projets concrets sur notre petit territoire du synclinal médian du Vercors. Cependant cette année la conjoncture nationale sur les énergies renouvelables et particulièrement le photovoltaïque nécessite que nous nous attardions un peu sur cette problématique.

En effet, nous vous parlerons rapidement du développement de la boucle d'autoconsommation collective et des projets PV à venir mais nous sommes pour l'instant dans un moment charnière où le gouvernement a décidé d'arrêter le soutien au photovoltaïque en toiture qui est le cœur de notre développement. Alors que des millions de m<sup>2</sup> de toitures restent à solariser, les choix politiques ont été de brider le développement du solaire qui commence à faire de l'ombre aux futures centrales nucléaires à construire et de favoriser les grandes installations au sol en matière de photovoltaïque car elles ont un rendement meilleur par rapport aux investissements nécessaires. Ce ne sont donc plus que les gros opérateurs capable de couvrir des hectares qui pourront développer les GigaWattCrêtes qui ont échappé à la coupe du plan de développement des énergies renouvelables.

A la date où nous rédigeons ces lignes, il n'y a pas encore de décret S25 déposé au journal officiel et il n'y a donc que des projets de décret en arbitrage. Cependant l'Association nationale des Centrales Villageoises qui a pu analyser la teneur de ces projets prévoit une réduction drastique des aides de l'état aux PV en toiture à travers différents ajustements des tarifs d'obligation d'achat : En dessous de 9 kWc, suppression des tarifs d'achats de surplus et division par deux des primes à l'autoconsommation individuelle, entre 9 et 100 kWc des tarifs d'achat revus à la baisse de façon drastique aux alentours de 8 à 9 cts€/kWh (actuellement allant de 13,2 à 11,7 cts€), au-dessus de 100 kWc ou 250 kWc (en arbitrage aussi) retour aux Appels d'Offre avec complément de rémunérations (cela implique de faire toutes les études pour monter le dossier -environ 6 à 8 000 € pour une 120 kWc - sans savoir à ce moment-là si le projet sera sélectionné ou non).

En parallèle, il y a eu également beaucoup de changement sur les tarifs

réglementés de l'électricité avec une baisse de 15 % pour les consommateurs. A ce niveau de prix, il devient beaucoup plus difficile pour VercorSoleil de vendre de l'électricité directement dans sa boucle d'Autoconsommation collective en gardant à la fois un prix acceptable par les autoconsommateurs et une marge qui permet de réinvestir dans de futures installations.

Vous comprendrez donc qu'il est difficile pour nous de pouvoir vous dresser des contours précis de nos futurs investissements. Il n'est pourtant pas question pour les bénévoles de VercorSoleil de baisser les bras. Nous vous dressons donc ci-dessous les pistes sur lesquelles nous allons travailler dans les prochains mois, et les horizons que nous visons à plus long terme.

### **2/ Le projet PV5 :**

Depuis le bouclage des études, des devis et du financement du projet PV4, notre salariée a commencé à travailler d'arrache pied au projet PV5. Nous avons plusieurs études en cours sur des toitures de 36 kWc : Une toiture privée à Vassieux, une toiture privée à La Chapelle en Vercors et la caserne des pompiers de La Chapelle en Vercors. Pour ces trois toitures, nous attendons avec impatience le nouvel arrêté S25 pour lancer les demandes de raccordement auprès d'Enedis qui nous indiqueront les marges que nous avons pour réaliser les travaux complémentaires nécessaires (sur les 3 toitures il faudra refaire la couverture). Pour deux de ces trois toitures il y a également un enjeu sur le coût du raccordement justement.

Nous continuons à suivre les démarches sur la toiture du hangar Maréchal à La Chapelle, de l'agrandissement du hangar Jallifier à Saint Martin et sur les opportunités qui pourraient se présenter à nous.

Comme vous l'avez compris, le challenge sera aussi pour ce projet PV5 de trouver un plan de financement qui tienne la route. En fonction des nouveaux tarifs d'achat, il nous faudra peut-être s'appuyer uniquement sur les possibilités de l'autoconsommation collective mais, dans ce cas, il faudra arriver à convaincre une banque de nous prêter 80 % du financement sur la base de ces contrats de vente précaires par rapport aux 20 ans des tarifs d'achat garantis par l'état.

Le montant de l'investissement pour les 108 kWc des 3 toitures dont nous avons déjà les promesses de bail sera de l'ordre de 150 000 €. Il nous faudra donc trouver à nouveau environ 30 000 € de fonds propres que nous diviserons probablement en 15 000 € de Comptes Courants d'Associés et 15 000 € de nouvelles parts sociales.

### **3/ L'Autoconsommation Collective :**

Concernant l'ouverture de la boucle d'autoconsommation collective, nous allons travailler en 2025 à l'ouverture plus large aux collectivités et à quelques entités spécifiques comme l'Office du Tourisme, les casernes des pompiers, l'Espace de Vie Sociale de la Maison de l'Aventure, etc.

En fonction des évolutions tarifaires de l'année 2025/2026 pour le tarif réglementé d'EDF, nous adapterons alors notre offre pour l'ouvrir aux petites entreprises et aux particuliers en 2026.

Selon la charge de travail que la gestion de ces nouveaux autoconsommateurs représentera, nous envisagerons au cours de l'année d'avoir recours à un prestataire spécialisé pour la facturation de la boucle d'autoconsommation.

### **4/ Mobilité décarbonée et partagée:**

Etant donné les pertes toujours présentes dans l'exploitation de notre flotte de véhicules partagés, nous avons envisagé au sein du conseil de gestion de réduire la voilure sur cette activité. Cependant, le projet d'expérimentation de la nouvelle Zoé et de la navette, approuvée en 2022 par consultation électronique des associés, porte sur les années 2023-2024-2025 et il nous a donc semblé cohérent de continuer au moins jusqu'à l'AG 2026 sur notre lancée.

Le coût estimatif d'entretien et d'assurance des 3 véhicules est d'environ 6 000 à 6 500 € par an et la délégation à la coordinatrice de la Navette de la gestion des mises à disposition revient à environ 3 000€. Actuellement les revenus des mises à disposition des véhicules (inclus la Navette à l'EVS Vertapop ) sont annuellement de l'ordre de 5 500 €.

Sur les années 2023, 2024 et 2025 (prévision), ces pertes cumulées s'élèveront à 13 000 €. Néanmoins nous profitons d'une aide de l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire qui était dimensionnée pour couvrir 50 % des dépenses du projet d'expérimentation de la Zoé 40 et du Minibus sur 3 ans. Cela couvrira donc les pertes accumulées jusqu'à fin 2025.

Nous vous proposerons donc de prendre une résolution lors de l'assemblée générale pour prolonger jusqu'à l'assemblée générale de 2026 l'expérimentation des véhicules électriques et nous pourrons alors en tirer des conclusions plus précises.

D'ici là, nous allons essayer de continuer à promouvoir notre initiative et à convaincre des utilisateurs de se séparer de leur deuxième voiture ! Nous allons également continuer notre travail autour de la navette électrique intervillages avec l'EVS Vertapop sur les besoins du territoire en transports collectifs associatifs, notamment auprès des associations mais également des personnes âgées, des lycéens et des étudiants. Enfin nous allons envisager la suite hors subvention, en réorganisant avec l'EVS Vertapop le poste de conducteur de la Navette. De notre côté, il faudra réorganiser le fonctionnement des mises à disposition des véhicules pour se partager ce travail entre bénévoles et arriver ainsi à équilibrer les charges et les produits de cette activité.

#### **4/ Expérimentation emploi salarié :**

En Assemblée générale 2022, les associés ont unanimement exprimé le souhait d'essayer de booster notre déploiement d'installations photovoltaïques en ayant recours à l'embauche d'une ingénieure spécialisée dans les énergies renouvelables à temps partiel.

A l'époque nous avons estimé que les 14 000 € de bénéfices que nous dégagions alors, permettrait l'embauche de cette salariée sur trois demi-journées. Profitant d'une aide Leader et du soutien de la Communauté de Communes du Royans-Vercors, nous avons pu finalement engager Lucile Renault sur 4 demi-journées par semaine. Ces aides ont permis d'étendre notre soutien également aux communes de notre territoire et de développer l'offre d'autoconsommation collective. Le montant des aides reçues a compensé pour les 3 années 2023 à 2025, cette demi-journée supplémentaire.

Nous souhaitons préciser ici que sans le travail continu de Lucile Renault à nos côtés, nous n'aurions probablement pu mener à bien, où en tout cas aussi rapidement, les chantiers de 100 kWc du projet PV4 qui sont beaucoup plus lourds techniquement et administrativement que les petites toitures. Lucile Renault, même si ce n'était pas dans sa fiche de poste au départ, a également permis au conseil de gestion de mieux se structurer et elle assiste régulièrement Luc Jourdan, bénévole, dans le développement de notre communication.

S'il ne fait aucun doute pour tous les membres du conseil de gestion, ou les bénévoles impliqués dans le fonctionnement de VercorSoleil que si la fin de

ces 3 années d'expérimentation devait se solder par le départ de notre salariée, les projets PV5, PV6 ou le développement de la boucle d'autoconsommation collective prendront beaucoup de retard, nous avons besoin de votre accord pour prolonger son poste étant donné les implications financières pour notre société.

Concernant le poste de notre salariée, nous avons effectué plusieurs projections et il apparaît clairement que nous devons atteindre une production approximative de 1 MWC pour arriver à absorber les coûts de son poste ( 2 jours par semaine). A l'issue du projet PV4, nous atteindrons environ 700 kWc.

Aux incertitudes près que nous évoquions en ce début de document, nous pouvons espérer mener à bien le projet PV5 de 105 kWc entre fin 2025 et mi 2026 et lancer un projet PV6 aux contours définis d'ici début 2027. Il existe également une forte incertitude sur les marges bénéficiaires que nous pourrions dégager sur les tarifs de vente de la boucle d'autoconsommation collective et de l'engouement qu'elle suscitera, mais déjà plusieurs collectivités nous ont indiqué souhaiter y participer. Une marge de 2 ou 3 cts€ par kWh multipliée par 200 000 kWh, cela représente tout de même à la fin un gain annuel de 4 ou 6 000 €...

Nous souhaitons donc vous proposer de transformer l'expérimentation de 3 ans en une expérimentation de 5 ans, en vous proposant une résolution prolongeant le contrat de Lucile Renault de la fin 2025 jusqu'à la fin de l'année 2027. Cela nous permettra de prendre à l'AG 2027 une décision définitive avec une meilleure vue sur l'avenir de la situation de VercorSoleiL.

Comme évoqué dans le rapport financier, d'ici fin 2027, nos estimations sur le niveau de la trésorerie globale de VercorSoleiL restent à un niveau satisfaisant :

Fin 2022 : 109 937 €

Fin 2025 : 102 000 €

Fin 2023 : 40 827 €

Fin 2026 : 93 000 €

Fin 2024 : 61 000 €

Fin 2027 : 85 000 €

Cependant pour être cohérents, si nous choisissons collectivement de continuer à ne pas faire de bénéfices pendant les deux prochaines années pour garder un poste de salarié, nous devons, comme nous l'avons acté en 2022, maintenir le gel de la rémunération des parts à leur niveau de 2021.

#### **4/ Autres actions :**

A la marge de nos projets d'énergies renouvelables et de mobilité, nous continuons également à apporter un regard éclairé auprès des collectivités locales dans leurs projets d'Autoconsommation individuelle ou de production d'énergie renouvelable avec entre autres le projet du Moulin de la Mûre à Vassieux en Vercors où nous continuerons d'accompagner la mairie et l'association Vespa ou en participant à l'élaboration du Schéma Directeur des ENR de la Communauté de Communes du Royans ou à la commission transition écologique du PNR du Vercors.

Nous assistons ou mettons en place également des achats groupés de kits photovoltaïques avec la coopérative issue du réseau des Centrales Villageoises SOLARCOOP, ou des achats groupés de granulés bois de qualité et de proximité avec un réseau de collectifs citoyens issus pour la plupart du réseau des Centrales Villageoises.